

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 12 décembre 2016

DELIBERATION n°2016-80

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 décembre 2016 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 2 décembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,  
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 2 décembre 2016,

Point de l'ordre du jour :

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 2 décembre 2016

Exposé de la décision :

La commission des moyens a examiné différents points concernant la politique de formation des personnels, les procédures achats et marchés, les conditions de remboursement des frais de déplacement et de repas, la tarification de divers diplômes ainsi que des règles de gestion pour la cession de certains actifs et des admissions en non-valeurs.

Proposition de décision soumise au conseil :

- proposer au conseil d'administration d'étudier, pour le personnel, les possibilités de s'inscrire gratuitement dans les formations initiales de l'université (licence, master, DAEU, hors DU) ;
- modification des procédures des marchés (seuils réglementaires uniquement) et mesures de publicité et de mise en concurrence requises ;
- extension de la majoration du remboursement de la nuitée applicable actuellement à Paris (130 €) à Lyon, Marseille et Bordeaux ;
- uniformisation du remboursement des frais de restauration au forfait dans le cadre des missions ;
- approbation des tarifs du DIU d'échographie gynécologique et obstétricale ;
- approbation du tarif du DU droit français à Lodz (Pologne) ;
- approbation des tarifs des DU du CUEFEE ;
- approbation des règles de gestion relatives à la cession de certains actifs et aux sorties d'inventaire ;
- approbation de deux admissions en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions	0
Votes exprimés	30
<b>Pour :</b>	<b>30</b>
Contre	0

**Pièces jointes :**

- Compte-rendu de la commission des moyens du 2 décembre 2016 ;
- Guide des achats, politique voyage et remboursement des missions ;
- Dossiers et fiches financières des trois DU ;
- Procédure de cession d'éléments d'actif ;
- Etat des admissions en non-valeurs.

Fait à Tours, le **15 DEC. 2016**  
Le Président,

  
Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil  
d'administration, consultable au secrétariat de la  
direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **16 DEC. 2016**

Transmise au recteur le : **16 DEC. 2016**

## COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 02 DECEMBRE 2016

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs: Monica ZAPATA, Nathalie ALBERT-MORETTI, Christine GEORGELIN, Jean FABBRI, Christine POIRIER, Clovis TAUBER, Bruno BOISSAVIT, Emmanuel NERON, Véronique ROBERT, Fabrice NORMAND, Nathalie LECLERC, Yves RAINGEAUD, Théodora ANGOULVANT représentant M. LARDY, Bernard BURON.

Corinne MANSON, VP CA Moyens, Présidente, Philippe DAILLOUX, Directeur des Affaires Financières, Nicole BODET-CASSEREAU, Agent comptable

**MEMBRES EXCUSES** : Messieurs : Patrick LAFFEZ, Éric Alain ZOUKOUA, VP Finances, Alain BOTTON, DGS.

**INVITES** : Manuelle RUILIER, DRH, Jérôme BARRERE, DAJ, Claudine BROQUET, responsable du service achats marchés.

OBJET	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<b>Politique de formation du personnel</b>	<p>PJ : diaporama de présentation</p> <p>-Exposé de la DRH sur le dispositif existant, suivi d'un échange ;</p>	<p>-Prend acte de la présentation</p> <p>-Propose au CA <b>d'étudier</b>, pour le personnel, la possibilité de s'inscrire gratuitement en formation initiale de licence, master ou DAEU, hors DU.</p>
<b>Présentation du guide des achats de l'UFRT</b>	<p>PJ : diaporama de présentation</p> <p>-Exposé de la DAJ sur le nouveau dispositif issu de l'évolution réglementaire (nouvelle ordonnance de 2015 et D. du 25/3/2016 remplaçant le code des marchés et l'ordonnance recherche) et sur le rôle du service des achats ;</p> <p>-Modification du fonctionnement de la Commission des marchés : saisie uniquement pour les montants &gt;90 000€ et pour les avenants significatifs; réunions hebdomadaires désormais.</p>	<p>- Prend acte de la présentation.</p> <p>NB : Ajouter dans une colonne du « guide des procédures » les pièces à conserver</p>
<b>Modification des conditions de remboursement des frais de déplacements et de repas</b>	<p>PJ : fiche de présentation</p> <p>-Dans le cadre de la politique voyages et déplacements prévus dans le marché actuel, proposition de majorer le remboursement de l'annuité à 130 € pour les grandes métropoles : Paris, Lyon, Marseille.</p> <p>– Proposition de supprimer la proportion fixée entre hébergement et restauration, au sein du Per diem, sauf impossibilité réglementaire.</p> <p>– Frais de repas : proposition de revenir à une indemnisation forfaitaire, uniforme dans l'établissement, prévue par le décret 2006 – 781 du 3 juillet 2006. Il est</p>	<p>-Approbation à l'unanimité de ces propositions. Les dérogations au décret sont consenties pour la durée du mandat.</p>

	rappelé que le missionnaire doit indiquer s'il acquitte ces frais de restauration, condition pour en percevoir le remboursement.	
<p><b>Questions diverses :</b></p> <p><b>-Règles de gestion pour la cession de certains actifs</b></p> <p><b>-Tarification divers diplômes :</b></p> <p><b>-admissions en non-valeurs</b></p>	<p>PJ : projet d'instruction sur les cessions d'éléments d'actif mobilier et les sorties d'inventaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet d'instruction sur les modalités de cessions des biens meubles de l'établissement. Il est en particulier proposé que :</li> <li>- pour la vente de biens d'usage courant, le principe du recours à la direction nationale des interventions domaniales (DNID) soit maintenu, même s'il n'est plus obligatoire ;</li> <li>- Pour les matériels spécifiques, notamment scientifique, possibilité de mettre ces biens aux enchères sur un site d'enchères publiques ;</li> <li>- pour les matériels informatiques et logiciels nécessaires à leur utilisation, ceux-ci peuvent être cédés gratuitement, sur décision de M. le président, à des associations œuvrant dans le domaine social.</li> </ul> <p>PJ : tableau des modifications de tarifs ; Fiches financières des DIU.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-UFR Médecine : DU d'échographie Gynécologique et obstétricale, qui devient un DIU.</li> <li>- UFR DESS - Tarifs du D.U. à Lodz</li> </ul> <p>-Cf. tableau des non-valeurs présentées par Madame l'agent comptable</p>	<p>La commission approuve:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications proposées pour les sorties d'actifs</li> </ul> <p>-les propositions de tarification pour chaque diplôme ci-contre ;</p> <p>-les 2 admissions en non-valeurs, pour un total de 9280,00€.</p>

**Prochaine commission : le 9 décembre 2016 site plat d'étain, salle E2-100**



UNIVERSITÉ  
FRANÇOIS - RABELAIS  
— TOURS —

## **Guide des achats**

# Les principes de la commande publique

- Liberté d'accès à la commande publique
- Égalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

Pour assurer :

- Efficacité et efficacité de la commande publique
- Bonne utilisation des deniers publics

# Corpus réglementaire



Directive européenne 2014/24/UE

Transposée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 par les textes relatifs aux marchés publics suivants :

- L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
- Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016

# Nouveautés

- Disparition de l'ordonnance recherche = disparition des 2 niveaux de besoin sur SIFAC
- Nouveau vocabulaire : procédure concurrentielle avec négociation pour marché négocié, accord cadre à bons de commande pour marché à bon de commande, ....
- Délai plus court pour les délais de publicité en appel d'offres (35 jours minimum au lieu de 52)



# Comment je compte pour définir ma procédure ?

- Je définis mon besoin avec précision, l'analyse fonctionnelle peut m'y aider.
- J'additionne toutes les dépenses qui concourent à réaliser mon besoin et ce quelque soit le nombre d'opérateurs économiques ou marchés nécessaires pour y arriver.
- Je ne fais pas de différence entre l'investissement et le fonctionnement
- Le pouvoir adjudicateur est l'Université de Tours, établissement unique. Tous les besoins s'apprécient à ce niveau.

# J'ai des besoins réguliers

**? = Besoins réguliers ou récurrents : achat effectué de manière régulière, habituelle et nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.**

*Ex : papier, billet de train, impression, maintenance des ascenseurs ...*

Les marchés transversaux peuvent apporter une solution

=> Computation selon les groupes de marchandises dans SIFAC. Le niveau de dépense en année n-1 ou en année n définit la procédure à utiliser et éventuellement déclenchera un marché transversal

# J'ai un besoin ponctuel

**? = Besoin ponctuel : tous les achats qui concourent à la réalisation d'un projet ou qui sont homogènes**

*Ex : acquisition de matériels pour un projet de recherche, opération d'abattage des arbres à Grandmont avec l'affichage de panneaux ...*

**=> Computation globalisée du projet pour déterminer la procédure**

# J'ai une opération de travaux

**? = Soit ce sont des travaux récurrents = marchés transversaux de travaux**

*Ex : petits travaux d'entretien de plomberie, .....*

=> computation selon les groupes de marchandise

**? = Soit c'est une opération = computation des travaux, des fournitures et des services mis à disposition pour réaliser ces travaux**

*Ex : rénovation de l'IUT*

=> computation selon le montant de l'opération en intégrant toutes les dépenses nécessaires pour réaliser l'opération y compris les fournitures et les services mis à la disposition des prestataires de travaux

# Guide des procédures

Montant en € HT selon la catégorie d'achat		Procédure	Publicité MINIMALE	Type de pièces du marché
Travaux	Fournitures et Services			
> 5 225 000 €	> 135 000 €	Procédure formalisée (Appel d'offres, procédure concurrentielle avec négociation, ....)	Formalisme réglementaire : BOAMP + JOUE = autres supports facultatifs	Marché = contrat défini avec le SAM BC établi par le service prescripteur
De 90 000 € à 5 224 999 €	De 90 000 € à 134 999 €	Procédure adaptée dite MAPA	Procédure adaptée avec <u>consultation formalisée</u> Publicité BOAMP	Marché = contrat défini avec le SAM BC établi par le service prescripteur
De 25 000 € à 89 999 €	De 25 000 € à 89 999 €	Procédure adaptée dite MAPA	Procédure adaptée avec <u>publicité adaptée</u> au montant de l'achat et au type d'achat  <i>Ex : demande de plusieurs devis, publication d'une annonce dans la presse ou sur PLACE ou au BOAMP</i>	Marché = contrat selon modèle et BC
De 0 € à 24 999 €	De 0 € à 24 999 €	Procédure simplifiée	Petits achats : recherche tarifaire	Marché = BC et C.G.A de l'Université

# Cas particuliers : dois-je compter dans le montant de mon opération ?

Hypothèses	Réponses
Les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence dit « marché exclusif »	OUI
Les achats sur des marchés transversaux Université	OUI
Les achats récurrents dans un projet de recherche	OUI
Les achats à l'UGAP ou autre centrale d'achat	OUI
Les frais de déplacements et d'hébergements	OUI
Les prestations internes	NON
Les frais de parution des avis de publicité (BOAMP, ....)	NON
Les remboursements de frais sur ordre de mission	NON

# Mon montant global est en appel d'offres mais j'ai des « petits » achats

Aménagement d'une imprimerie			
		Montant global des achats	Règle des 80-20
		300 500 €	240 400 + 60 100
Matériels d'imprimerie	250 000 €	Appel d'offres	Appel d'offres
Acquisition de mobilier	20 000 €	Appel d'offres	Procédure simplifiée
Petits travaux d'aménagement	30 000 €	Appel d'offres	Procédure adaptée
Acquisition d'un transpalette	500 €	Appel d'offres	UGAP = appel d'offres

Le projet doit pouvoir se découper en lot.

Conditions :

- valeur du « petit » lot < à 80 000 € HT fournitures et services (1 000 000 € HT pour des travaux)
- Le montant cumulé des « petits » achats doit être inférieur à 20 % de tous les lots du projet

= « règle des 80-20 »

# Quelles sont les preuves de la recherche tarifaire et de la publicité adaptée

- Demande de devis,
- Capture d'écran du site internet,
- Courriels demandant les devis avec critères de choix,
- Refus de réponse,
- Annonce publiée,
- Offres, devis reçus
- Tableau d'analyse des offres reçues,
- .....
- = toutes preuves matérielles démontrant la mise en concurrence



# Pratiques à adopter

- Globaliser les achats, regrouper les commandes (y compris inter services) pour diminuer les frais de traitements et de livraison
- Faire du « sourcing » auprès des entreprises pour connaître le milieu économique
- Négocier les éléments du contrats, à l'exception des procédures formalisées
- Acheter responsable : achats durables et achats solidaires

# Direction des Affaires Juridiques – Service des Achats et Marchés

Rôle : Assistance et conseils

- Pour la définition du besoin
- Pour la définition des critères de sélection des offres
- Pour la recherche d'opérateurs économiques sur des segments d'achats
- Pour la mise en place de contrat

Le SAM intervient obligatoirement pour tous les achats  
> à 90 000 € HT

Le SAM peut vous aider pour la définition des procédures et le montage de votre opération

# Des questions, des problèmes : Vos contacts, vos solutions :

Directeur des affaires juridiques :

Jérôme Barrère

Services Achats et Marchés :

Responsable :

Claudine Broquet au 02 47 36 66 38

Chargés d'opération :

Laurent Barranger au 02 47 36 66 58

Louise Bigot au 02 47 36 80 99

Achats :

Emmanuelle Bessigneul au 02 47 36 79 86

Courriel du service :

[serviceachatsmarches@univ-tours.fr](mailto:serviceachatsmarches@univ-tours.fr)



# POLITIQUE VOYAGE

## POLITIQUE VOYAGES ET DEPLACEMENTS DANS LE CADRE DU MARCHE

TRAIN	2nde classe obligatoire
	1ère classe sous conditions et sur décision de l'ordonnateur habilité
AVION	Compagnies low-cost obligatoire sur les lignes desservies
	Classe économique ou classe affaires sous conditions et sur décision de l'ordonnateur habilité
TAXI	Utilisation en l'absence de transport en commun
	Transport de bagages spécifiques
	Contraintes horaires
HÉBERGEMENT	Selon la décision du conseil d'administration
	Paris et région parisienne, <b>Lyon, Marseille, Bordeaux</b> : 130 €
	Autres villes : 90 €
	65 % des per diem pour l'étranger
LOCATION DE VÉHICULE	Autoriser uniquement les véhicules de tourisme (mini, économique, compact et intermédiaire) classe A à D
CONSEILS ET OPTIMISATION	Utilisation des billets de train tarif Loisirs, si les risques de modification et/ou d'annulation à la dernière minute sont faibles
	Suggérer les abonnements ferroviaires pour les voyageurs effectuant plus de 6 trajets par an sur une destination identique
	Réservation des billets d'avion au moins 3 semaines avant le départ
LES PERSONNES INVITÉS	Possibilité de déroger au tarif réglementaire d'hébergement à hauteur de 150 % de 90 €

# Remboursement des frais de restauration

Il est proposé de rembourser les frais de restauration au forfait, cela pour 2 raisons :

- une raison juridique imposant le même mode de remboursement pour tous les agents d'un même établissement
- Une raison pratique car ce mode de remboursement simplifie le traitement des demandes de remboursement

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)**

UFR de rattachement	Médecine	Début	01/01/2017
Type de formation	DIU	Fin	30/06/2017
Intitulé	DIU national d'Echographie Gynécologique et Obstétricale		
Responsable pédagogique	Pr Franck PERROTIN		
<b>Recettes prévisionnelles</b>			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	189,10	8,00	1 512,80
Droit spécifique	534,00	8,00	4 272,00
			5 784,80
	Total recettes prévisionnelles		5 784,80
	Total recettes droits spécifiques		4 272,00
<b>Dépenses prévisionnelles</b>			
<b>1- Rémunérations</b>			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires		42,96	0,00
Enseignants vacataires		51,35	0,00
Non enseignants		15,17	0,00
	Total rémunérations		0,00
<b>2- Autres frais directs</b>			
Frais généraux			50,00
Frais pédagogiques			700,00
	Total autres frais directs		750,00
<b>3- Pilotage et gestion de l'action</b>			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	0,21	2 727,61
Composante	recettes prévisionnelles - 21% du prélèvement de l'université	0,22	672,58
	Total pilotage et gestion FI		3 400,19
	Total dépenses prévisionnelles		4 150,19

## FICHE D'EXECUTION

### 1°) DROITS :

<b>Effectif</b>	<b>8</b>
-----------------	----------

<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	<b>189.10</b>
--	---------------

<b>Droit spécifique</b>	<b>534</b>
-------------------------	------------

<b>Total</b>	<b>5784.80</b>
--------------	----------------

<b>Répartition</b>	
--------------------	--

<b>UFR</b>	<b>3056.39</b>
------------	----------------

<b>Université</b> <i>(droit de base + 21% du total)</i>	<b>2727.61</b>
--	----------------

### 2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

<b>Nombre d'heures</b>	
<b>Taux heures T. D.</b>	
<b>Total</b>	



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**

**Séance du mardi 6 septembre 2016**

Sous la Présidence de Madame le Doyen Nathalie ALBERT-MORETTI

**Ordre du jour :**

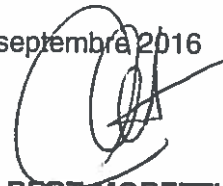
- Montant des droits spécifiques 2016/2017 pour le diplôme de droit français à l'université de LODZ.

**Compte rendu :**

- Les membres du Conseil présents ou représentés ont approuvé à l'unanimité le montant des droits spécifiques 2016/2017 pour le diplôme de droit français à l'université de LODZ.

Tours, le 6 septembre 2016

Le Doyen,



**Nathalie ALBERT-MORETTI.**

**Coopération franco-polonaise**  
**Universités de Tours et de Lodz**  
**Facultés de Droit**  
**Ecole de Droit Français de Lodz**

Objet : **Droit spécifique 2016/2017 pour le Diplôme de Droit Français à l'Université de Lodz.**

**Note à l'intention du Conseil de l'UFR Droit, Economie et Sciences sociales, de la commission des finances et du C.A de l'Université**

Ouverte en 2003 la formation dispense 180h de cours (CM) Elle a été réhabilitée par le C.A. du 25 mars 2013

Le droit spécifique 2015/2016 était de : 180.90 €

Pour 2016/2017 il est proposé :

- de tenir compte du maintien du droit de base en reconduisant le droit spécifique
- et donc de maintenir le droit spécifique à un montant permettant en l'additionnant aux autres droits (184 € et 5,10 €) d'aboutir à un chiffre rond (370 euros) simplifiant les opérations comptables des étudiants et apportant un financement complémentaire au fonctionnement du diplôme.

**Proposition de droit spécifique 2016 /2017 : 180, 90 € pour le DU**

Tours le 18 juillet 2016

Reçu le : .....

Dossier complet : oui  non

## DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U. x

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT x

### INTITULE DU DIPLOME

**Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF A1 à C1)**

+

Accompagnement linguistique à destination des étudiants d'échanges, étudiants allophones inscrits en filière et publics extérieurs (non diplômant)

Composante de rattachement : CUEFEE

Composante ou Université associée :

#### Observations :

L'équipe pédagogique du CUEFEE souhaite faire habilitier de nouvelles maquettes pour la rentrée 2017-2018

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable X    Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 15/11/16
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Soumis à la commission du 25/11/16
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)  
responsable(s)

Nom : KOENIG ALAIN

Statut : IGE

UFR de rattachement CUEFEE

Téléphone 02 47 36 68 60

Mail : alain.koenig@univ-tours.fr

Niveau minimum  
de recrutement  
(Niveau d'entrée)

Bac x                      Bac+1 x                      Bac+2 x  
Bac+3 x                      Bac+ 4 x                      Bac+5 x                      Bac+6 x

Niveau de sortie  
(ne peut être  
supérieur au niveau  
d'entrée)

Inférieur au bac                       Bac+1                       Bac+2   
Bac+3                       Bac+ 4                       Bac+5                       Bac+6

Public concerné

Formation initiale x                      Formation continue x                      Poursuite d'études   
Gestion UFR x                      Gestion FC x

### Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base** fixé par l'établissement :
  - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
  - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini :                       Licence                       Master

- **droit spécifique**. Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme :

Annuel : 2310,90€  
Semestriel : 1210,90€

### Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé : .....euros

Stagiaire non financé : .....euros

<b>Objectifs</b>	Cours à destination des étudiants allophones (échanges et internationaux) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement linguistique de niveau A1 à C1</li> <li>- Intégration socio-culturelle</li> <li>- Préparation à l'insertion universitaire</li> </ul>
<b>Originalité</b>	Il s'agit de formations semestrielles exclusivement réservés aux publics allophones désireux d'apprendre le français, soit dans une perspective d'insertion universitaire, soit dans une perspective d'insertion sociale et/ou professionnelle en France.
<b>Capacité d'accueil</b>	200 étudiants « internationaux » par an dans les DUEF
<b>Conditions d'inscription</b>	Niveau équivalent BACCALAUREAT du pays de scolarisation. >18 ans
<b>Durée totale de la formation</b>	<b>DUEF</b> : 240h TD par semestre  Durée de la formation variable (1 à 6 semestres) en fonction du niveau d'entrée et de l'objectif de l'étudiant
	<b>Stage : non</b> <b>Pratique professionnelle : non</b> <b>Mémoire : non</b> <i>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures )</i>
	<b>Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : DUEF : 240h TD par semestre</b>

## Observations particulières

### **AU SUJET DES DUEF :**

Les maquettes DUEF (Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises) ont été mises en place à la rentrée 2011 et ont été modifiées à plusieurs reprises entre 2011 et 2015. Elles suivent les préconisations de l'Association des directeurs de centres universitaires d'enseignement du Français (ADCUEFE-Campus FLE) qui regroupe 25 universités françaises et dont fait partie le CUEFEE afin de garantir une reconnaissance réciproque des diplômes obtenus. Leur cohérence et la qualité des enseignements ont été validées par le label qualité FLE obtenu en octobre 2015. Leur nouvelle mouture proposée ici par la commission pédagogique du CUEFEE découle de l'expérience accumulée depuis 2011 et vise à apporter plusieurs améliorations parmi lesquelles :

- Le passage de 222h semestrielles à 240h (20h sur 12 semaines) pour répondre à la demande de Campus France qui exige 20h hebdomadaire minimum pour les formations linguistiques
- Une meilleure harmonisation des maquettes et des volumes horaires pour permettre davantage de mutualisations
- La révision des modalités de contrôle des connaissances : obligation d'assiduité, suppression de la 2<sup>ème</sup> session d'examens (sauf pour le DUEF B2 session d'été), règles de compensation entre UE.
- La révision du niveau C1 avec un découpage en C1.1 et C1.2 afin de garantir l'acquisition d'un niveau C1 acquis
- La révision du DUEF B2 session d'été suite à la première expérience de mise en œuvre en 2015-2016 et l'arrêt du partenariat avec l'Institut de Touraine
- La possibilité pour les étudiants de suivre un cours en filière tout au long des formations DUEF B2 et DUEF C1 parcours insertion universitaire afin d'améliorer leur préparation à l'insertion universitaire.

### **AU SUJET DE L'ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE :**

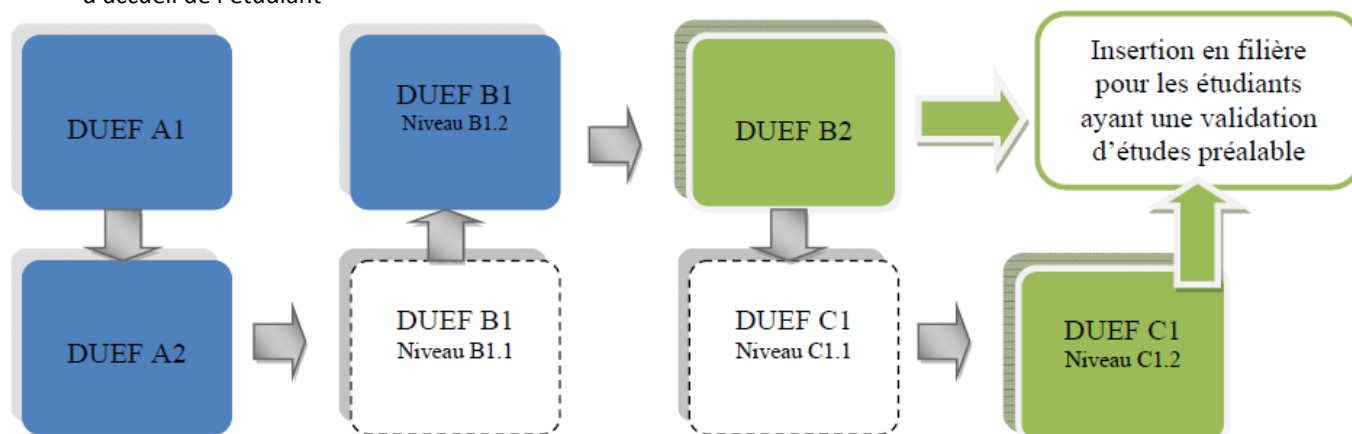
Il s'agit de modules non-diplômants mis en place en 2011 avec demande de renouvellement. Parmi les modifications :

- Le volume horaire des enseignements de l'UE B CULTURE passe de 20 à 24h/semestre
- Le choix d'options de l'UEB a été modifié.

## MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

### Caractéristiques générales de l'ensemble des formations DUEF :

- Formations semestrielles de 240h sur 12 semaines offertes aux semestres 1 et 2 (Sauf DUEF B2, session d'été)
- 5 niveaux diplômants : DUEF A1, A2, B1, B2 et C1
- 2 niveaux intermédiaires non-diplômants : Niveaux B1.1 et C1.1
- Formations soumises à obligation d'assiduité
- Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu + examen terminal / une seule session d'examens à l'issue de chaque semestre (sauf DUEF été)
- Pas de compensation des notes entre UE
- Les DUEF B2 et C1 sont reconnus en dispense du TCF ou du DELF pour l'accès à l'insertion en filière à l'université François Rabelais de Tours.
- Les DUEF obtenus dans d'autres centres universitaires de FLE membres de l'ADCUEFE sont reconnus au sein de l'université de Tours au même titre que les DUEF délivrés par le CUEFEE
- Les maquettes des DUEF B2 et C1 prévoient le suivi d'un enseignement hors CUEFEE en tant qu'auditeur libre pour les candidats à une poursuite d'études à l'université de Tours: suivi d'un cours (1h minimum) dans le futur département d'accueil de l'étudiant



**UFR :** CUEFEE

**Filière :**

**Diplôme :** DUEF A1

**Nom du responsable :** Alain Koenig

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 1 : LANGUE ECRITE A1	Compréhension écrite	2	7		54		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	3	9		78		CC/ET	X	ET-E	X
UE 2 : LANGUE ORALE A1	Compréhension orale	2,5	7		54		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	2,5	7		54		CC/ET	X	ET-O	X
<b>Total Xh/étudiant (CM+TD+TP)</b>		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>240h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

**MAQUETTES**  
et  
**MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

**UFR :** CUEFEE

**Filière :**

**Diplôme :** **DUEF A2**

**Nom du responsable :** Alain Koenig

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 3 : LANGUE ECRITE A2	Compréhension écrite	1,5	6		48		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	8		72		CC/ET	X	ET-E	X
UE 4 : LANGUE ORALE A2	Compréhension orale	2	6		48		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	2	6		48		CC/ET	X	ET-O	X
UE 5 : CULTURE A2	Vie pratique et culture	2	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>240h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence



## MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

**UFR :** CUEFEE

**Filière :**

**Diplôme :** **DUEF B1**

**Nom du responsable :** Alain Koenig

Le DUEF B1 se compose de deux niveaux : B1.1 et B1.2. Seul le niveau B1.2 est diplômant. En fonction de leur niveau à l'entrée en formation, les étudiants pourront être placés en B1.1 ou B1.2 et nécessiteront donc 1 ou 2 semestres pour valider le DUEF B1. Les étudiants ayant obtenu le DUEF A2 pourront être placés directement dans le niveau B1.2 aux conditions suivantes :

- Résultat > à 12/20 au DUEF A2
- Avis favorable du jury

### NIVEAU B1.1(non-diplômant)

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 6 : LANGUE ECRITE B1.1	Compréhension écrite	1,5	5		42		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	7		66		CC/ET	X	ET-E	X
UE 7 : LANGUE ORALE B1.1	Compréhension orale	2	5		42		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	2	5		42		CC/ET	X	ET-O	X
UE 8: CULTURE B1.1	Vie pratique et culture	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
	<b><u>1 option au choix :</u></b> - Pratique théâtrale - Ecriture créative - Films et chansons - Actualités - Pratique sportive - Francophonies - Autre option 1 - Autre option 2 (options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 2) <b>NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles</b>	1	4		24		CC/ET	X	ET- E ou O	X
		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>240h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

NIVEAU B1.2(diplômant)

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 9 : LANGUE ECRITE B1.2	Compréhension écrite	1,5	5		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	7		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 10 : LANGUE ORALE B1.2	Compréhension orale	1,5	5		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	5		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 11: CULTURE B1.2	Vie pratique et culture	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
	<b>2 options au choix :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte de l'université (option spécifique obligatoire pour les étudiants ayant un projet d'insertion U)</li> <li>- Pratique théâtrale*</li> <li>- Ecriture créative*</li> <li>- Films et chansons*</li> <li>- Actualités*</li> <li>- Pratique sportive*</li> <li>- Francophonies*</li> <li>- Autre option 1*</li> <li>- Autre option 2*</li> </ul> (*options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 1) <b>NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles</b>	1+1	4+4		24+24		CC/ET	X	ET- E ou O	X
		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>240h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

**MAQUETTES  
et  
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

**UFR : CUEFEE**

**Filière :**

**Diplôme : DUEF B2**

**Nom du responsable : Alain Koenig**

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<b>TRONC COMMUN :</b>										
UE 12 : LANGUE ECRITE B2	Compréhension écrite	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	6		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 13 : LANGUE ORALE B2	Compréhension orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 14 : CULTURE B2	Culture et société	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
<b>PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone) :</b>										
UE 15 : SECTEUR OPTIONNEL B2	<u>2 options au choix* :</u> - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles	1+1	4+4		2x24h		CC	X	CC	X
<b>ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire) :</b>										
UE 16 : VERS L'UNIVERSITE B2	Méthodologie Universitaire / module 1	1.5	6		36		CC/ET	X	ET-E+O	X
	Immersion universitaire (choix d'un cours en filière)	0.5	2		(12)		CC	X	CC	X
		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>240h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

## MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

**UFR :** CUEFEE

**Filière :**

**Diplôme :** **DUEF B2, session d'été**

**Nom du responsable :** Alain Koenig

Formation intensive hybride (présentiel+FOAD) organisée sur 8 semaines (au lieu de 12) entre mai et juillet permettant aux étudiants ayant obtenu le DUEF B1 à l'issue du semestre 2 et disposant d'une validation d'études préalable, de valider le DUEF B2 parcours insertion universitaire pour une entrée en filière dès la rentrée suivante. Au vu du caractère intensif de la formation et du temps disponible entre la fin de la formation et l'entrée en filière, une 2<sup>ème</sup> session d'examens est proposée à la réouverture de l'université fin-août.

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE 17 : LANGUE ECRITE B2 été	Compréhension écrite (dont 8h en FOAD)	1,5	4		28+8		CC/ET	ET-E	CC/ET	ET-E
	Production écrite (dont 12h en FOAD)	2,5	7		48+12		CC/ET	ET-E	CC/ET	ET-E
UE 18 : LANGUE ORALE B2 été	Compréhension orale (dont 8h en FOAD)	1,5	4		28+8		CC/ET	ET-O	CC/ET	ET-O
	Production orale	1,5	5		36		CC/ET	ET-O	CC/ET	ET-O
UE 19 : CULTURE B2 été	Culture et société	1	4		24		CC/ET	ET-E	CC/ET	ET-E
UE 20 : VERS L'UNIVERSITE B2 été	Méthodologie Universitaire / module 1 (dont 16h en FOAD)	2	6		32+16		CC/ET	ET-O	CC/ET	ET-O
		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>196+44h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

## MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

**UFR :** CUEFEE

**Filière :**

**Diplôme :** **DUEF C1**

**Nom du responsable :** Alain Koenig

Le DUEF C1 se compose de deux niveaux : C1.1 et C1.2. Seul le niveau C1.2 est diplômant. En fonction de leur niveau à l'entrée en formation, les étudiants pourront être placés en C1.1 ou C1.2 et nécessiteront donc 1 ou 2 semestres pour valider le DUEF C1. Les étudiants ayant obtenu le DUEF B2 pourront être placés directement dans le niveau C1.2 aux conditions suivantes :

- Résultat > à 12/20 au DUEF B2
- Avis favorable du jury

### NIVEAU C1.1 (non-diplômant)

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<b>TRONC COMMUN :</b>										
UE 21 : LANGUE ECRITE C1.1	Compréhension écrite	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	6		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 22 : LANGUE ORALE C1.1	Compréhension orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 23 : CULTURE C1.1	Culture et société	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
<b>PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone) :</b>										
UE 24 : SECTEUR OPTIONNEL C1.1	<b>2 options au choix* :</b> - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles	1+1	4+4		2x24h		CC	X	CC	X
<b>ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire) :</b>										
UE 25 : VERS L'UNIVERSITE C1.1	Méthodologie Universitaire / module 2	1.5	6		36		CC/ET	X	ET-E+O	X
	Immersion universitaire (choix d'un cours en filière)	0.5	2		(12)		CC	X	CC	X
		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>240h</b>					

**NIVEAU C12 (diplômant)**

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<b>TRONC COMMUN :</b>										
UE 26: LANGUE ECRITE C1.2	Compréhension écrite	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-E	X
	Production écrite	2,5	6		60		CC/ET	X	ET-E	X
UE 27 : LANGUE ORALE C1.2	Compréhension orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
	Production orale	1,5	4		36		CC/ET	X	ET-O	X
UE 28 : CULTURE C1.2	Culture et société	1	4		24		CC/ET	X	ET-E	X
<b>PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone) :</b>										
UE 29 : SECTEUR OPTIONNEL C1.2	<u>2 options au choix*</u> : - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles	1+1	4+4		2x24h		CC	X	CC	X
<b>ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire) :</b>										
UE 30 : VERS L'UNIVERSITE C1.2	Méthodologie Universitaire / module 3	1.5	6		36		CC/ET	X	ET-E+O	X
	Immersion universitaire (choix d'un cours en filière)	0.5	2		(12)		CC	X	CC	X
		<b>10</b>	<b>30</b>		<b>240h</b>					

**MAQUETTES**  
et  
**MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : CUEFEE

Filière :

Diplôme : **ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE A DESTINATION DES ETUDIANTS D'ECHANGES, ETUDIANTS ALLOPHONES INSCRITS EN FILIERE ET PUBLICS EXTERIEURS (non diplômant)**  
Nom du responsable : Alain Koenig

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<b>Les étudiants pourront choisir 1 à 3 cours dans l'offre ci-dessus dont 1 cours au moins de l'UE A</b>										
UE A : LANGUE ECRITE ET ORALE	Langue écrite	2	4		24		cc	X	ET-E	x
	Langue orale	2	4		24		cc	X	ET-O	x
UE B : CULTURE	<b>Pour les étudiants de niveau ≤ B1</b>  <b>Options spécifiques :</b> - Renforcement linguistique (CRL) - Culture et société B1	2	4		24		cc	x	ET E ou O	x
	<b>Pour les étudiants de niveau ≥ B1</b>  <b>options commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS</b>  - Cinéma - Histoire de France - Tours et la Touraine - Introduction à la littérature - Actualités - Francophonies - Pratique théâtrale - Autre option 1 - Autre option 2  <b>+1 option spécifique :</b> - culture et société B2/C1									
<b>NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles.</b>										
		<b>6</b>	<b>12</b>		<b>72</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

## FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : DUEF A1 à C1 + ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE

### Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation

#### Nom, statut et discipline

Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)

#### **Professeures Titulaires :**

CHARBONNEAU Dominique - PRCE - Français - Docteure en Didactologie des langues et des cultures

[Dominique.charbonneau@univ-tours.fr](mailto:Dominique.charbonneau@univ-tours.fr)

FREMONT- GATINEAU Anne-Sophie - PRCE - Français

[anne-sophie.fremont-gatineau@univ-tours.fr](mailto:anne-sophie.fremont-gatineau@univ-tours.fr)

VASSEUR Corinne - PRCE - Français

[corinne.vasseur@univ-tours.fr](mailto:corinne.vasseur@univ-tours.fr)

#### **Enseignants en CDI**

GRUAU-OLIVIER Claudine - Diplômée de Maîtrise FLE

[dominique.charbonneau@univ-tours.fr](mailto:dominique.charbonneau@univ-tours.fr)

BIGRAT Carole - Diplômée du Master *Appropriation du français et Diversité*, UFRT

[carole.bigrat@univ-tours.fr](mailto:carole.bigrat@univ-tours.fr)

THERET Amaury - Diplômé du Master *Appropriation du français et Diversité*, UFRT

[amaury.theret@univ-tours.fr](mailto:amaury.theret@univ-tours.fr)

DOUARD-BELONDO Sandra - Docteure en didactique du français

[Sandra.belondo@univ-tours.fr](mailto:Sandra.belondo@univ-tours.fr)

#### **Contrats enseignants (selon besoins) / cours généralistes FLE**

Enseignants diplômés (M1 FLE minimum) recrutés en fonction des besoins



**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	CUEFEE	Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF annuel	Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises		
Responsable pédagogique	Alain Koenig		
<b>Recettes prévisionnelles</b>			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	189,10 €	17	3 215 €
Droit spécifique	2 310,90 €	17	39 285 €
		<b>17</b>	<b>42 500 €</b>
<b>Total recettes prévisionnelles</b>			<b>42 500 €</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>			
<b>1- Rémunérations</b>			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	480 h	51,35 €	24 648 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
<b>Total rémunérations</b>			<b>24 648 €</b>
<b>2- Autres frais directs</b>			
<b>Total autres frais directs</b>			<b>2 465 €</b>
<b>3- Pilotage et gestion de l'action</b>			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%	8 925 €
Composante		15%	6 375 €
<b>Total pilotage et gestion FI</b>			<b>15 300 €</b>
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>			<b>42 413 €</b>

**EN CAS DE DIFFICULTE** pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	CUEFEE	Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF semestriel + DUEF été	Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises		
Responsable pédagogique	Alain Koenig		
<b>Recettes prévisionnelles</b>			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	189,10 €	17	3 215 €
Droit spécifique	1 210,90 €	17	20 585 €
		<b>17</b>	<b>23 800 €</b>
<b>Total recettes prévisionnelles</b>			<b>23 800 €</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>			
<b>1- Rémunérations</b>			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	240 h	51,35 €	12 324 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
<b>Total rémunérations</b>			<b>12 324 €</b>
<b>2- Autres frais directs</b>			
<b>Total autres frais directs</b>			<b>1 232 €</b>
<b>3- Pilotage et gestion de l'action</b>			
		% recettes	TOTAL
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription	21%	4 998 €
Composante		15%	3 570 €
<b>Total pilotage et gestion FI</b>			<b>8 568 €</b>
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>			<b>22 124 €</b>

**EN CAS DE DIFFICULTE** pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

**Université François-Rabelais de Tours**  
**ENATTENTE DE REPONSE DU SUFCO (soumis le 16/11)**

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)**  
**AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement	CUEFEE	Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF annuel	Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises		
Responsable pédagogique	Alain Koenig		

**Recettes prévisionnelles**

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		<b>0</b>	<b>- €</b>

**Dépenses prévisionnelles**

**1- Rémunérations**

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	480 h	51,35 €	24 648 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €
<b>Total rémunérations</b>			<b>24 648 €</b>

**2- Autres frais directs**

**Total autres frais directs**      **2 465 €**

**3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action**

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	- €
<b>Total pilotage et gestion FC</b>			<b>- €</b>
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>			<b>27 113 €</b>

Fait à Tours, le  
La Directrice de la Formation Continue  
  
Mme Christelle Pragnon

**Université François-Rabelais de Tours**  
**ENATTENTE DE REPONSE DU SUFCO (soumis le 16/11)**

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)**  
**AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement	CUEFEE	Début	01/09/2017
Type de formation	DUEF semestriel	Fin	31/08/2022
Intitulé	Diplôme universitaire d'études françaises		
Responsable pédagogique	Alain Koenig		

**Recettes prévisionnelles**

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		<b>0</b>	<b>- €</b>

**Dépenses prévisionnelles**

**1- Rémunérations**

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	240 h	51,35 €	12 324 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			- €
<b>Total rémunérations</b>			<b>12 324 €</b>

**2- Autres frais directs**

<b>Total autres frais directs</b>	<b>2 465 €</b>
-----------------------------------	----------------

**3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action**

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	- €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	- €
<b>Total pilotage et gestion FC</b>			<b>- €</b>
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>			<b>14 789 €</b>

Fait à Tours, le  
 La Directrice de la Formation Continue

Mme Christelle Pragnon

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS : DUEF semestriel + DUEF été

Effectif	17
----------	----

<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	<b>189.10</b>
--	---------------

Droit spécifique	1210.90
------------------	---------

<b>Total</b>	<b>1400</b>
--------------	-------------

<b>Répartition</b>	
--------------------	--

UFR	916,90
-----	--------

Université (droit de base + 21% du total)	<b>483,10</b>
--	---------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	0
Taux heures T. D.	
<b>Total</b>	<b>0</b>

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS : **DUEF annuel**

Effectif	17
----------	----

<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	<b>189.10</b>
--	---------------

Droit spécifique	2310.90
------------------	---------

<b>Total</b>	<b>2500</b>
--------------	-------------

<b>Répartition</b>	
--------------------	--

UFR	1785,90
-----	---------

Université (droit de base + 21% du total)	<b>714,10</b>
---	---------------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	0
Taux heures T. D.	
<b>Total</b>	<b>0</b>

## AUTRES TARIFS

### 1°) DROITS : DUEF semestriel

- Inscription semestrielle en DUEF pour étudiants d'échanges hors Europe : 1200€ au lieu de 1400€

### 2°) DROITS : ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE

- Inscription semestrielle étudiants d'échanges : 50€
- Inscription semestrielle étudiants inscrits en filière (statut auditeur libre) :
  - 60€ pour 1 cours
  - 120€ pour 2 cours
  - 180€ pour 3 cours
- Inscription semestrielle publics extérieurs (statut auditeur libre) :
  - 125€ pour 1 cours
  - 250€ pour 2 cours
  - 375€ pour 3 cours

## BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	<b>Formation DUEF :</b> 215 (S1+S2)	<b>Formation DUEF :</b> 286 (S1+S2)	<b>Formation DUEF :</b> 314 (S1+S2)
% de réussite	72%	69%	71%
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)	222h/semestre	222h/semestre	222h/semestre
Montant du budget pédagogique (dépenses)	NR	NR	NR
Montant des droits d'inscriptions (recettes)	NR	NR	NR
Coût total de la formation	Frais de formation : A l'année : 2100€ Au semestre : 1500€	Frais de formation : A l'année : 2200€ Au semestre : 1200€	Frais de formation* : A l'année : 2200€ Au semestre : 1100€

\* NB : les montants des frais de formation 2016-2017 ont été modifiés par la commission des finances/ Ils sont de :

- 2200€ à l'année
- 1200€ au semestre
- +125€ de frais de dossier



## PROCEDURE

### L'INSTRUCTION DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF MOBILIERS ET DES SORTIES D'INVENTAIRE

En application de l'instruction codificatrice n°02-035-M93 du 29 avril 2002 portant réglementation budgétaire, financière et comptable des EPSCP, les acquisitions de biens destinés à rester durablement dans l'établissement d'une valeur unitaire supérieure à 1500€ HT font l'objet d'une immobilisation, d'un plan d'amortissement géré par l'agent comptable, et d'une inscription à l'inventaire.

Cet inventaire, mis à jour en permanence, est tenu à la disposition des organismes de contrôle, de tutelle et des commissaires aux comptes. Il contribue à la sincérité et à la certification des comptes. Ces informations sont également reportées dans le compte financier, état réglementaire adressé à la Cour des Comptes. Chaque sortie d'inventaire doit donc être portée sans délai à la connaissance de l'ordonnateur et de l'agent comptable qui assurent la mise à jour immédiate des inventaires physique et comptable. L'agent comptable est plus particulièrement chargée des écritures de sorties et de reprise d'amortissement.

Ces opérations ayant des implications budgétaires et comptables importantes, il est proposé de diffuser aux unités budgétaires et aux services la fiche de procédure figurant en annexe afin de les sensibiliser à ces opérations d'une nature particulière. Cette fiche rappelle en préambule les conditions de réalisation des mouvements internes à l'université, puis, d'une manière détaillée, les conditions de sortie d'inventaire selon leur nature, à savoir :

- Le vol,
- Le démembrement,
- La vente, la réforme ou la destruction.

En ce qui concerne la vente, le code général de la propriété des personnes publiques - CG3P de 2011 met fin à la compétence de principe de France Domaine. Il restera toutefois l'interlocuteur privilégié de l'université pour la mise en œuvre des opérations de vente des biens d'usage courant. Pour la vente des matériels spécifiques, notamment scientifiques, il est proposé de recourir ponctuellement à une plateforme d'enchère publique.

---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les instructions concernant les cessions d'actifs, conformément à l'annexe jointe.

## ANNEXE – FICHE DE PROCEDURE

### CESSION D'ELEMENT D'ACTIF MOBILIER ET SORTIE D'INVENTAIRE

#### Table des matières

L'instruction des sorties d'inventaire .....	3
Introduction.....	3
1. Le vol.....	3
2 Le démembrement .....	3
3 La vente, la réforme ou la destruction .....	3
3.1 Cessions à titre onéreux .....	4
3.1.1 Publicité et mise en concurrence par le service du domaine.....	4
3.1.2 Publicité et mise en concurrence sur un site internet d'enchères publiques dédié aux collectivités territoriales et aux établissements publics :.....	4
3.1.3 La prise en charge comptable.....	4
3.2 Cessions à titre gratuit.....	4
3.2.1 Le principe de l'interdiction des cessions à titre gratuit .....	4
3.2.2 Les exceptions au principe .....	4
3.3 La mise au rebut/réforme .....	5
3.3.1 Le principe .....	5
3.3.1 Le procès-verbal de destruction .....	5
3.3.2 Les cas particuliers.....	5
Textes de référence : .....	6
FICHE D'INFORMATION – MOUVEMENT INTERNE DE BIEN.....	7
CERTIFICAT DE REMISE A TITRE GRATUIT DE MATERIEL INFORMATIQUE .....	8
PROCES VERBAL DE DESTRUCTION OU DE MISE AU REBUT DE BIENS.....	9
TABLEAUX RECAPITULATIFS : .....	10

# L'instruction des sorties d'inventaire

## INTRODUCTION

Les sorties d'inventaire sont à distinguer des mouvements internes à l'université. Deux types de mouvements internes sont à distinguer. Il s'agit, soit de la réaffectation d'un bien à un nouveau centre de responsabilité, soit d'un déménagement d'un bien au sein d'un même centre de responsabilité. Dans ces deux cas, la personne habilitée de la composante qui récupère ou garde le bien porte cette information à la connaissance de l'agence comptable. Celle-ci met à jour la localisation du bien dans SIFAC et met à jour l'imputation budgétaire dans le tableau d'amortissement. Le numéro d'inventaire ne change pas, le bien garde son intégrité et reste à l'inventaire de l'établissement.

Les sorties des biens, objet de la présente annexe, constituent quant à elle une sortie du patrimoine de l'université. Il est distingué 3 cas :

- le vol,
- le démembrement,
- la vente, la réforme ou la destruction.

### 1. LE VOL

Tout vol - ou toute dégradation volontaire d'un bien le rendant impropre à son utilisation - doit faire l'objet d'une déclaration systématique auprès des services de police au nom de l'établissement. Cette déclaration est faite par l'ordonnateur responsable de la composante.

Afin de justifier la sortie du bien en comptabilité, un double du procès-verbal de déclaration doit être transmis à l'Agence comptable à l'appui du tableau de sortie d'inventaire disponible sous le lien <http://intranet.univ-tours.fr/ressources/comptabilite>.

### 2 LE DEMEMBREMENT

Il s'agit de la modification substantielle de la valeur d'un bien par son démembrement ou son développement (Ex : un instrument de mesure est démonté et remonté tout ou partie sur un robot pour son amélioration). Les responsables des services et des composantes doivent impérativement informer l'agence comptable des démembrements.

Au vu des éléments fournis, l'agence passe les écritures de sorties induites par les démembrements et envisage la revalorisation des biens développés. Ces opérations se traduisent par la sortie de biens et la création de nouveaux biens à l'inventaire. Ces modifications n'ont pas d'effet rétroactif.

### 3 LA VENTE, LA REFORME OU LA DESTRUCTION

Le service utilisateur constate qu'un bien n'est plus utilisé. Le responsable propose sa sortie du patrimoine de l'établissement au moyen du tableau de sortie d'inventaire signé par l'ordonnateur et adressé à l'Agence comptable. L'Agence comptable procède alors au vu de cette pièce justificative aux opérations de sortie d'inventaire et de cession du bien. Cette sortie doit toutefois recueillir l'approbation du Conseil

d'Administration de l'établissement pour les biens dont la valeur résiduelle excède 2000€ (cf. délibération 2014-28 citée en annexe).

### **3.1 Cessions à titre onéreux**

Ces opérations d'aliénation sont consenties avec publicité et mise en concurrence, soit par adjudication, soit par voie de marché d'enlèvement (article R3211-36 du code générale de la propriété de la personne publique, CG3P). L'accord préalable du CA sur proposition de la commission des moyens ou est obligatoire, sauf délégation donnée au président pour les biens de faible importance (dont la valeur résiduelle à l'inventaire < 3000 €, actuellement). L'équivalent du montant de la cession d'actifs est ensuite affecté à des dépenses d'investissement supplémentaires.

#### **3.1.1 Publicité et mise en concurrence par le service du domaine**

Le CG3P met fin à la compétence de principe du domaine. Toutefois, l'université peut toujours recourir à ses services. En effet l'article R3211-41 du CG3P autorise l'administration chargée du domaine à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence pour le compte de l'établissement public. Cette procédure totalement sécurisée est gratuite pour l'université.

En conséquence, les ventes de véhicules terrestre à moteur, continueront d'être engagées auprès de la Direction nationale des Interventions domaniales – DNID, au vu d'un procès-verbal de remise au domaine établi par l'agence comptable. Dans le cas où la DNID refuse de procéder à la vente, compte tenu de la faible valeur des biens remis, les matériels restitués font l'objet d'un procès-verbal de mise au rebut rédigé par l'ordonnateur.

Pour les ventes de biens mobiliers d'usage courant, l'intervention de la Direction nationale des Interventions domaniales sera facultative, selon avis de M. le Président.

#### **3.1.2 Publicité et mise en concurrence sur un site internet d'enchères publiques dédié aux collectivités territoriales et aux établissements publics :**

Afin d'optimiser la vente de matériels spécifiques, notamment les matériels scientifiques, les ordonnateurs des différentes unités budgétaires ont la possibilité de mettre aux enchères ces biens sur un site d'enchères publiques. A cette fin, les responsables d'antenne prendront l'attache de la DSF pour autoriser la vente sur le support ad hoc.

#### **3.1.3 La prise en charge comptable**

La vente réalisée, l'agence comptable procède aux opérations de sortie d'inventaire et de reprise d'amortissement. A ce stade, l'outil SIFAC génère automatiquement le titre de recette correspondant.

### **3.2 Cessions à titre gratuit**

#### **3.2.1 Le principe de l'interdiction des cessions à titre gratuit**

Les articles L3211-18 et L5342-6 du CG3P disposent que les opérations d'aliénation du domaine mobilier de l'Etat, y compris ses établissements publics ne peuvent pas être réalisées à titre gratuit, ni à un prix inférieur à la valeur vénale. En conséquence, les cessions à titre gratuit aux personnels de biens mobiliers dont l'établissement n'a plus l'usage ne sont pas autorisées.

#### **3.2.2 Les exceptions au principe**

Parmi les exceptions limitatives tirées de l'article L3212-2 du même code, sont retenues :

- les matériels informatiques et les logiciels nécessaires à leur utilisation, peuvent être cédés gratuitement (article L3212.2 précité) à des associations de parents d'élève, d'étudiants ou de soutien scolaire.

Sur décision du président, ces matériels peuvent être également cédés, si leur valeur unitaire n'excède pas 300 euros, (Décret n°2009-1751 cité en référence) à des associations œuvrant dans le domaine social.

- Les cessions de matériels et d'équipement destinés à l'enseignement et à la recherche scientifique sont autorisées dans le cadre d'une convention de coopération passée avec un organisme assurant des missions de même nature.
- Les cessions de biens meubles à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance, notamment à la redistribution gratuite de biens meubles aux personnes les plus défavorisées.

Dans tous les cas, les biens sont remis contre récépissé (cf. modèle en annexe), précisant qu'ils sont remis en l'état et qu'aucun recours ou réclamation, ne peuvent être déposés en cas de dysfonctionnement. Ce document indique par ailleurs que le bénéficiaire ne peut céder le bien à titre onéreux. Enfin, la liste des bénéficiaires de don de matériel est validée par le conseil d'administration sur présentation d'un état annuel par l'agent comptable.

Il est précisé que les biens cédés gratuitement sont préalablement amortis en totalité.

### **3.3 La mise au rebut/réforme**

#### **3.3.1 Le principe**

Sont réformés les biens ayant atteint un certain seuil d'obsolescence ou devenus inutilisables par suite de l'usure. Ces biens doivent disparaître de l'actif (instruction M9-3, point 2.12.3). Ils sont, en principe, amortis complètement. Si tel n'est pas le cas, un amortissement exceptionnel est pratiqué avant la sortie du bilan.

#### **3.3.1 Le procès-verbal de destruction**

La mise au rebut ou la réforme d'un bien doit faire l'objet d'un procès-verbal de destruction ou de mise au rebut, établi et signé par l'ordonnateur. Dans ce cas, les biens doivent être détruits selon la réglementation en vigueur par des opérateurs agréés. Cette sortie de l'inventaire doit faire l'objet d'un vote par le conseil d'administration (instruction codificatrice M9-3, page 276, point 2.12.3.2). Par souci de simplification, le seuil de présentation au CA est fixé à **3000€ de valeur résiduelle (cf. délibération du CA du 8/8/2016)**.

#### **3.3.2 Les cas particuliers**

Selon la note 2011-07-1109 de la DNID, les équipements électriques et électroniques, dont les ordinateurs, acquis depuis plus de 5 ans sont directement recyclés ou donnés (voir supra), à l'exception des matériels d'une valeur unitaire supérieure à 500€ qui peuvent être vendus par le service du domaine.

Par ailleurs, les véhicules de + de 8 ans ne sont plus automatiquement détruits. S'ils sont en bon état il est tout à fait possible pour le Domaine de les présenter à une vente.

**Textes de référence :**

- Instruction codificatrice n°02-035-M93 du 29 avril 2002 portant réglementation budgétaire, financière et comptable des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel (pages 275 et 276).
- Décret n°2009-1751 du 30 décembre 2009 relatif aux cessions gratuites de matériels informatiques.
- Décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif au du Code général de la propriété des personnes publiques. Notamment les articles L3211-18, L3212-2 et suivants, L5342.6, R3211-36 et suivants.
- Note de la DNID 2011-07 – 1109 du 4 juillet 2011.
- Délibération n°2014-28 du 19 mai 2014.

FICHE D'INFORMATION – MOUVEMENT INTERNE DE BIEN

Immobilisation concernée : *(description sommaire du bien)*

.....

Ancienne affectation : *jusqu'au* / /

Nouvelle affectation : *à compter du* / /

N° de fiche d'inventaire :

ANCIENNE AFFECTATION	NOUVELLE AFFECTATION
Centre de coûts :	Centre de coûts :
Domaine fonctionnel :	Domaine fonctionnel :
Fonds :	Fonds :
Élément d'otp :	Élément d'otp :

Date

Etabli, vérifié et approuvé par

*(signature et cachet)*

**CERTIFICAT DE REMISE A TITRE GRATUIT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Immobilisation concernée : (description sommaire du ou des matériel(s))

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

N° de fiche d'inventaire :

.....  
.....

Les biens mentionnés ci-dessus ont été remis à titre gratuit à :

Dénomination :

.....  
.....

Fait à Tours, le

Signature et cachet de l'ordonnateur

Je, soussigné, bénéficiaire de la remise à titre gratuit des biens mentionnés ci-dessus,

- Atteste avoir pris connaissance que ces biens sont remis en l'état et qu'aucune réclamation, ni recours, ne pourra être mené en cas de dysfonctionnement.
- M'engage à ne pas procéder à la cession à titre onéreux des biens ainsi alloués.

Signature acquéreur,  
(précédée de la mention manuscrite lu et approuvé)



PROCES VERBAL DE DESTRUCTION OU DE MISE AU REBUT DE BIENS

Immobilisation concernée : *(description sommaire du bien)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

N° de fiche d'inventaire :

Centre de coûts :

Domaine fonctionnel :

Fonds :

Élément d'otp :

**DESCRIPTION DE LA CIRCONSTANCE** *(de la destruction ou de la mise au rebut)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date

Etabli, vérifié et approuvé par

*(signature et cachet)*

## TABLEAUX RECAPITULATIFS :

### PROCEDURE DE SORTIE DE BIENS PAR VENTE

Cette procédure concerne tous les types de biens, fonctionnement ou investissement.

Les sorties de biens par vente font toujours l'objet d'une validation en commission des moyens et au C.A.

INTERVENANTS	BIENS D'USAGE COURANT	BIENS SPECIFIQUES
ANTENNE FINANCIERE	Transmission à l'agence comptable du tableau de sortie d'inventaire signé de l'ordonnateur avec précision du prix de vente souhaité et d'un prix minimum	Transmission à l'agence comptable du tableau de sortie d'inventaire signé de l'ordonnateur avec précision du prix de vente souhaité et d'un prix minimum
COMMISSION DES MOYENS ET CONSEIL ADMINISTRATION	Validation	Validation
AGENCE COMPTABLE	Procès-verbal de remise aux Domaines avec communication du prix de vente souhaité et des clients éventuels	Néant
ANTENNE FINANCIERE	Néant	Formalités de publicité sur un site d'enchère publique
FORMALITES DE VENTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Publicité par France Domaine</li> <li>. Vente aux enchères</li> <li>. Reversement du produit de la vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Publicité sur un site d'enchère publique</li> <li>. Vente aux enchères</li> <li>. Reversement du produit de la vente</li> </ul>
AGENCE COMPTABLE	Formalités de sortie d'inventaire. Calcul et reprise des amortissements. Emission du titre de recette.	Formalités de sortie d'inventaire. Calcul et reprise des amortissements. Emission du titre de recette.

### PROCEDURES DE SORTIE DE BIENS PAR MISE AU REBUT OU VOL

Depuis le Conseil d'Administration du 2 juillet 2012, le Président de l'Université a délégué pour signer les sorties de biens par mise au rebut.

Une présentation au Conseil d'Administration aura lieu chaque année lors du vote du compte financier.

INTERVENANTS SUCCESSIFS	TYPE DE BIENS MIS AU REBUT			VOL
	MATERIEL INFORMATIQUE DE PLUS DE 5 ANS + V.U. INF. à 300€	VOITURE DE PLUS DE 8 ANS	TOUT AUTRE BIEN	TOUT MATERIEL
ANTENNE FINANCIERE	Tableau de sortie d'inventaire + PV de mise au rebut signés de l'ordonnateur transmis à l'agence comptable	Tableau de sortie d'inventaire signé de l'ordonnateur avec copie carte grise et kms transmis à l'agence comptable	Tableau de sortie d'inventaire + PV de mise au rebut signés de l'ordonnateur transmis à l'agence comptable	Tableau sortie d'inventaire signé de l'ordonnateur + procès verbal de déclaration de vol transmis à l'agence comptable
PRESIDENT	visa	visa	visa	visa
AGENCE COMPTABLE	Néant	Procès verbal de remise au Domaine si vente	Néant	Néant
SERVICE DES DOMAINES	Néant	Oui, si possibilité de revente; Sinon retour à l'ordonnateur pour destruction (PV de destruction signé de l'ordonnateur)	Néant	Néant
AGENCE COMPTABLE	écritures de sorties + information de l'antenne	écritures de sorties + information de l'antenne	écritures de sorties + information de l'antenne	écritures de sorties
ANTENNE FINANCIERE	remis à un tiers à titre gratuit contre récépissé ou retraitement par un opérateur agréé	émission du titre de recette ou retraitement par un opérateur agréé	remis à un tiers à titre gratuit contre récépissé ou retraitement par un opérateur agréé	remis à un tiers à titre gratuit contre récépissé ou retraitement par un opérateur agréé

**ETAT N° 2-2016 : présentation en non-valeur de créances irrécouvrables**

CLIENT OU FOURNISSEUR	NOM	UB	LIBELLE	EXERCICE	N° FACTURE OU PIECE	MONTANT DE LA FACTURE TTC	RESTE A RECOUVRE R TTC	MONTANT HT NV C/654	COMPTE	DILIGENCE	MOTIF
C/4193	INREEP	F2	Master 2 professionnel de gestion des temps éducatifs du 20/09/12 au 30/06/13 pour 175H pour 10 stagiaires	2013	210018766	26 000,00	7 280,00	7 280,00	41110000	saisie effectuée par voie d'huissier : - relances téléphoniques infructueuses - l'INREEP n'exerce plus à son adresse - Compte bancaire clos - impossibilité de voir le gérant à son domicile	Certificat d'irrecouvrabilité.
CL 5511	SYNERGY	R2	Immunoconvention Espagnole les 8 et 9 novembre 2013	2015	210026782	2 000,00	2 000,00	2 000,00	41110000	Relances du 07/05/15, 21/09/15, 13/01/16, 25/02/16, 20/04/16, 01/06/16 et 14/09/16	Adresse en GB saisie impossible

<b>TOTAL</b>	<b>9 280,00</b>
--------------	-----------------

Etat arrêté à la somme de : NEUF MILLE DEUX CENTS QUATRE VINGTS EUROS.

TOURS, le 28 Octobre 2016